

OULLINS-PIERRE-BENITE

Une communauté villageoise dans la tourmente de la Révolution, par Marie-Noëlle Gougeon

Si la Révolution française fut un événement de portée nationale, comment a-t-il été vécu au niveau des hommes et des femmes qui habitaient au sud de Lyon, un territoire des bords du Rhône qui était à l'époque la *Paroisse d'Oullins* ?

Cette contribution prend naissance dans deux ouvrages¹ que j'ai écrits sur cette région des bords du Rhône (*Pierre-Bénite, Oullins, Irigny*) à partir d'archives familiales (ma famille y habitait) et de travaux de recherches aux Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon. Je veux aussi souligner l'apport majeur d'un document trouvé aux Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, le *Fonds Frécon* riche de 2300 pages écrit par Ferdinand Frécon (1852-1940) avocat et érudit, qui possédait dans cette commune une maison de campagne et qui a minutieusement recopié tous les actes notariés, jugements, pièces d'archives concernant cette localité tout au long de sa vie. Son ouvrage fut une source précieuse de renseignements.

De quel territoire parlons-nous ? Qui l'habite ? Comment est-il organisé ?

Il est habité essentiellement par ceux qui composaient la *paroisse d'Oullins* (fig .1) où l'on dénombrerait deux seigneuries : celle d'Oullins tenue par l'archevêque de Lyon et celle du Perron possédée par les recteurs de l'Hospice de la Charité. S'ajoute aussi à cette époque, une partie du territoire d'Irigny, au bord du Rhône : la *seigneurie d'Yvours*, dont le seigneur est Jean-Pierre Terrasse. La paroisse compte 250 « feux », c'est-à-dire près de 1000 habitants. Il y a le bourg d'Oullins, avec l'église, l'auditoire, le bâtiment de la Dîme, des commerçants, des artisans et des hameaux :

- Sur la colline, le hameau du Perron avec ses deux châteaux, leurs dépendances et quelques fermes.
- Dans la plaine, le hameau de Pierre-Bénite : une population rurale et quelques commerces.
- Au bord du Rhône, le port de Pierre-Bénite (port du Noyer), ses lônes et ses bateliers.

C'est la culture de la vigne qui domine largement les surfaces cultivées et la vie agricole. Elle est assurée par les grangers ou les fermiers des nobles, bourgeois ou ecclésiastiques possédant un domaine à Oullins. Mais on voit aussi des vigneron, habitants permanents du village posséder vignes ou terres. Leurs noms sont visibles sur la matrice de 1787². On en retrouvera certains, acteurs pendant la période révolutionnaire. Ils s'appellent : Phily, Milou, Boucharlat, Bonnebouche, Blanc, Gonnard, Bonnefoy, Gonnet, Biguet, Dumas, Chautin, Chillet etc...

Pour être complet, on dénombre aussi de petites industries de meunerie sur la rivière La Mouche (entre Oullins et Irigny), des moulins à chanvre et surtout une immense Verrerie royale au port de Pierre-Bénite qui emploie près de 130 ouvriers venus pour la plupart de l'Est de la France. Enfin, en 1792, on compte 30 marchands (artisans, commerçants) à Oullins.

Les habitants permanents de cette paroisse paient *la taille*, (impôt royal) les *droits d'octroi* et de *vente au détail* pour vendre leur vin à la ville de Lyon, la dîme à l'Eglise etc.. En revanche, les habitants non-résidents permanents (ils sont 35 sur la paroisse d'Oullins) viennent cinq mois par an dans leur « maison des champs » et sont exemptés de ces impôts. D'où le sentiment d'injustice des laboureurs, vigneron, et autres habitants à demeure.

Cette communauté villageoise s'occupe de l'entretien des berges du Rhône, des chemins, de l'église, soutient ceux qui subissent contraintes voire procès de la part du seigneur, ou de l'intendant. Elle se réunit le dimanche à la sortie de la messe au son de la cloche pour discuter des affaires de la paroisse.

Aussi, depuis le début du XVIII^{ème} siècle, deux fonctions ont été créées pour animer cette communauté villageoise : les *consuls* et les *syndics*. On retrouve parmi eux, plusieurs noms cités plus haut comme vigneron ou commerçants.

1. *Et nous, nous ne l'embrasserons plus*. La guerre de 14-18 vécue à Irigny à travers l'histoire de trois jeunes gens. *Pierre-Bénite, de la Terre au Fleuve, une mémoire engloutie*. L'histoire de Pierre-Bénite de la Renaissance au XX^{ème} siècle. www.marienoellegougeon.com

2. Plan géométral de l'Obéance de 1787. ADR 10 G 2836.

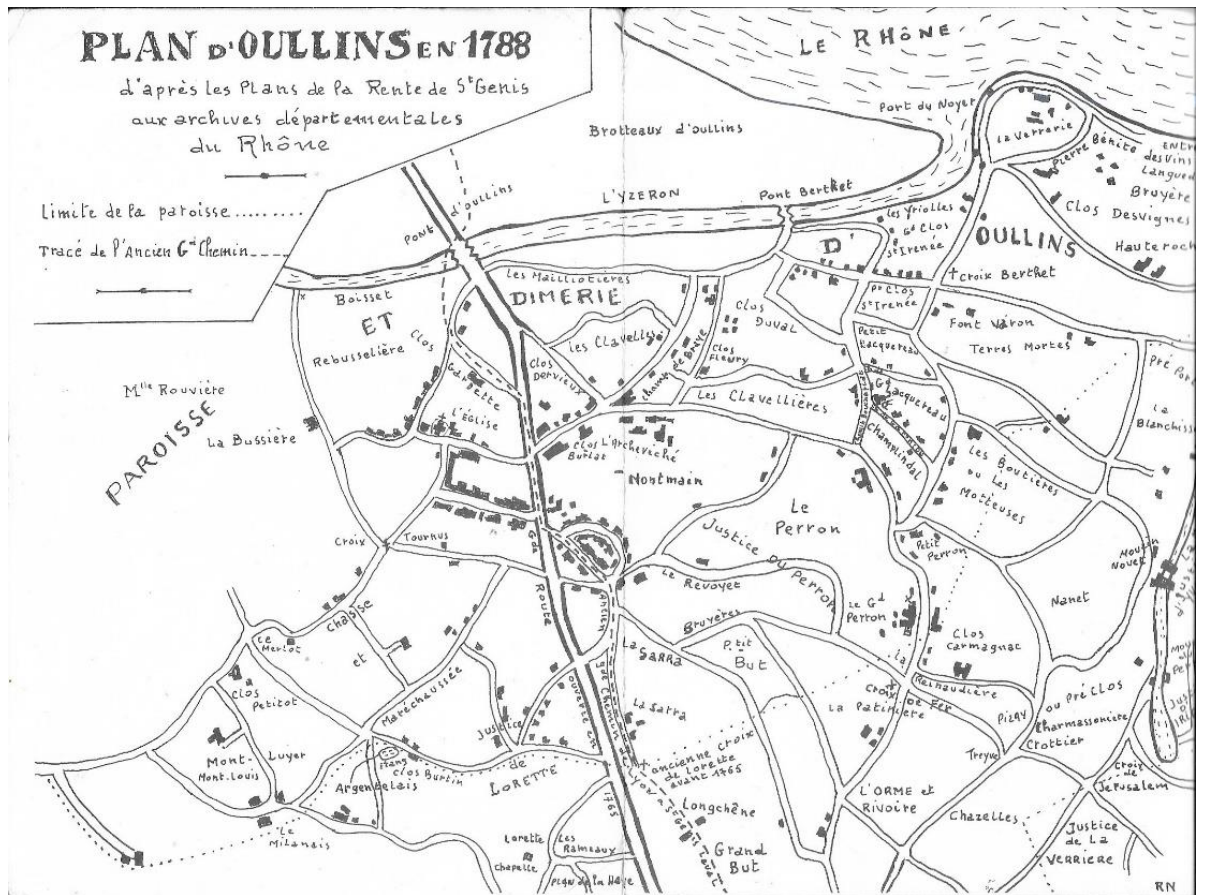


Fig 1. Plan de la paroisse d'Oullins. On remarquera le bourg, le quartier du Perron, Montlouis, le port du Noyer (Pierre-Bénite), la Verrerie royale et à droite le ruisseau de la Mouche et la justice d'Yours qui va jusqu'au Rhône.

Ce préambule posé, voyons comment se sont déroulés les événements de la Révolution de 1789 à 1800 sur ce territoire. Nous diviserons cette période en trois parties :

A) 1789-1791

1. Les cahiers de doléance et l'assemblée du 1^{er} mars 1789
2. L'élection du 1^{er} maire, Jacques Boucharlat
3. Fête de la Fédération aux Saulaies d'Oullins
4. La constitution civile du clergé

B) 1792-1793

1. Le nouveau rôle des Impôts
2. La 1^{ère} République
3. Le siège de Lyon

C) 1794-1800

1. La Terreur
2. Une nouvelle municipalité
3. Du Directoire au Consulat

A) 1789-1791

1) *Les cahiers de doléance et l'assemblée primaire du 1^{er} mars 1789*

L'assemblée primaire de la paroisse d'Oullins du 1^{er} mars 1789 à laquelle ont été convoqués tous les paroissiens français ou naturalisés, âgés de 25 ans et compris dans les rôles d'imposition de la paroisse réunit 45 citoyens. Ces derniers écrivent leur cahier de doléances qui fut remis aux trois représentants du tiers état de la communauté : Ennemond Munier, Pierre Gonnard, commerçant, et Jean-François Joly, cultivateur-vigneron. Ils sont chargés de porter le cahier de doléances à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Lyon qui va se réunir le 14 mars 1789.

La liste des doléances est longue mais on peut y lire entre autres :

- L'égalité devant l'impôt.
- L'indépendance de la justice.
- La création d'une assemblée municipale dans chaque paroisse.
- La vente des biens du clergé.
- Des médecins dans les campagnes.

Des mesures importantes vont être votées en cette année 1789.

Dans la nuit du 4 au 5 août, c'est la suppression des privilèges. On supprime les exemptions d'impôts dont pouvaient bénéficier certains propriétaires de maisons dans la campagne lyonnaise. La loi du 14 décembre 1789 crée de nouvelles organisations administratives.

Dans l'Ancien Régime, le royaume était divisé en provinces, comtés, paroisses, seigneuries.

La Révolution crée une autre organisation : les départements, les districts, les cantons, les communes.

Pour notre territoire on trouvait : le département *Rhône et Loire* composé de six districts dont *Lyon-ville* et *Lyon-campagne*.

Le district de *Lyon-campagne* comprenait 15 cantons dont celui de *Saint-Genis-Laval* qui comptait 8600 habitants et sept communes : Oullins, Irigny, Brignais, Chaponost, Sainte Foy-lès-Lyon, Francheville, Charbonnières, chacune administrée par un conseil municipal.

La garde nationale (les citoyens appelés à participer à l'ordre public du pays) est formée dès 1789 est placée sous les ordres de Melchior Esnard, le patron de la Verrerie royale.

La section d'Oullins est cantonnée vers les étendues herbeuses proches de la Verrerie et du Rhône.

Cette dernière observation montre que les idées républicaines n'ont pas été portées que par les « révolutionnaires » de 1789 ou 1793 mais également par des bourgeois qui avaient pu être sensibles aux idées des Lumières et qui souhaitaient un changement dans l'organisation du pays.

Outre Melchior Esnard, ce sera le cas aussi de Thomas Desvignes, fils de Joseph-Antoine Desvignes propriétaire de la Maison Forte de Pierre-Bénite. Prévost des ajusteurs de la Monnaie, Thomas Desvignes habitait rue du Plat mais possédait les domaines de Beaupréau et Montlouis à Oullins. Comme Melchior Esnard, il est acquis aux idées républicaines.

2) *Election du 1^{er} maire d'Oullins.*

Au commencement de l'année 1790, la communauté d'Oullins a élu pour deux ans un conseil municipal composé **d'un maire**, d'un procureur de la commune et d'officiers municipaux avec un nombre double de notables. Le 1^{er} maire d'Oullins fut *Jacques Boucharlat*. Il était vigneron au Perron. Il possédait sur la commune de nombreuses vignes mitoyennes avec celles de *Claude Boucharlat*, son cousin. Il avait 61 ans et était célibataire. Il était le beau-frère de Pierre Gonnard un des trois délégués de mars 1789.

De nombreux hommes de cette famille (souvent prénommés Claude d'ailleurs !) avaient été désignés comme consuls de la paroisse d'Oullins, tout au long du XVIII^{ème} siècle. Il y avait même eu un *Claude Boucharlat* en 1575 au Perron, laboureur.

Le 30 mai 1790, a lieu la fête civique de la Fédération au Grand Camp à Lyon organisée par la garde nationale lyonnaise. Elle était dirigée par Barthélémy-Régis Dervieux du Villard qui possédait une maison de campagne à Oullins. Sous la conduite de Melchior Esnard, une délégation de la section d'Oullins de la Garde Nationale (6 compagnies de 53 hommes chacune) se rendit à cette fête qui réunit 40 000 personnes.

3) *La fête de la Fédération aux Saulaies d'Oullins*

L'année d'après, c'est aux Saulaies d'Oullins, le long du Rhône qu'a lieu l'anniversaire de la Révolution pour le district de Lyon-campagne.

Donc, ce 14 juillet 1791 sur ces prairies au bord du Rhône, le directoire du district de Lyon-campagne parti de Saint-Genis-Laval fut accueilli par la municipalité d'Oullins escortée par un bataillon de grenadiers et au moins 20000 soldats et gendarmes.

On pouvait voir au centre du camp, un immense autel, encadré par quatre peupliers surmontés de **l'arbre de la Liberté** et d'un étendard aux couleurs nationales portant les devises des drapeaux des bataillons. Des musiciens amateurs exécutèrent des morceaux correspondant à la tonalité de la journée.

Une messe fut dite par des aumôniers et des détonations annoncèrent la prestation du serment. Le Directoire et la municipalité montèrent à l'autel. Des discours furent prononcés. Et enfin vers midi, tous les Fédérés levèrent la main et le serment fut proclamé par tous :

« *Je le jure, vive la Nation, vive la Loi, vive le Roi.* »

Les gardes nationaux formèrent des faisceaux auprès des drapeaux de leur compagnie. Ils dansèrent avec de jeunes citoyennes. La cérémonie se termina à une heure et demie de l'après-midi par un défilé¹.

Le lendemain, 15 juillet 1791 *Claude Boucharlat*, mourut brusquement à l'âge de 51 ans. Il était père de 4 enfants dont une petite fille née au printemps. Il était vigneron.

Ses amis et voisins, son cousin le maire *Jacques Boucharlat*, des élus allèrent tous déclarer son décès.

Ce qui était très inhabituel et montrait sans doute l'importance de la personne décédée. C'est le curé *Roche* qui signa l'acte de décès. Sur cet acte de décès, on voit les signatures de *Jacques Boucharlat*, *Jean-François Joly*, *Justinien Poizat*, *Saunier*, *Cézard Phily* : des noms d'habitants qui ont été consultés ou qui prendront une part importante à l'organisation de la vie communale à venir. La plupart étaient vignerons et ils savaient écrire...

Est-ce que *Jacques Boucharlat* fut nommé tuteur des quatre enfants du défunt car proche parent, ce qui le rendait moins disponible pour sa tâche d'édile ?

Toujours est-il qu'il laissa sa charge de maire dès le 1^{er} septembre suivant à *Jean-François Joly*, représentant du tiers état à l'assemblée du 14 mars 1789. On peut toujours voir la maison de ce dernier à Pierre-Bénite. Maison typique vigneronne : cuves, pressoirs, tonneaux et cuisine sont au rez-de-chaussée, les chambres à l'étage. (fig.2)

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, le chemin qui partait de la maison familiale des Boucharlat jusqu'au domaine du Perron s'est appelé « *Chemin Boucharlat* ».



Fig 2. Maison de Jean-François Joly, second maire d'Oullins en septembre 1791. Maison typique vigneronne. En bas de l'escalier est gravée une date : 1783.

1. Robert Schimillum, *Souvenirs d'Oullins* Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.100.

4) La vente des biens nationaux. La constitution civile du clergé

Deux événements majeurs ont marqué les débuts de la Révolution. Les biens de l'Eglise sont déclarés « biens nationaux » par un décret du 2 novembre 1789 et mis en vente.

Puis en juillet 1790, c'est la constitution civile du clergé. Les prêtres doivent prêter serment pour continuer à exercer leur ministère.

Sur la commune d'Oullins, on trouve de nombreux biens de l'Eglise diocésaine : ce sont des « prébendes » composées de maisons, de terres, de vignes gérées par des fermiers. Un grand nombre sera vendu comme la *Prébende d'Armancourt* fondée en l'Eglise de Lyon sous le vocable de la Croix, située juste sous le château du Grand Perron et dont la maison existe encore. Elle sera vendue en avril 1791.

Une partie de *Montlouis*, vers l'Yzeron, propriété des Jésuites est vendue en mars 1793 à Louis Monin, fabricant d'étoffes de soie. Elle occupait une superficie de 22 hectares.

Les bâtiments de la Dîme de l'ancienne seigneurie d'Oullins situés à l'angle de la rue du Perron et de la Grande Rue seront vendus. En 1792, la cure d'Oullins était occupée par la municipalité pour y loger un commis greffier.

Le curé de la paroisse d'Oullins, André Roche, a dans un premier temps en 1791, signé cette constitution civile du clergé puis s'est rétracté : « *Dans le courant d'août, j'avais purement et simplement prêté le serment. Mais aujourd'hui, je reconnais que j'avais mal fait, je le révoque. En foi de quoi, j'ai signé ce 23 décembre 1791* ¹. »

Il partira en Suisse chez son frère où il décèdera.

Son jeune vicaire Jean-Pierre Neuville a prêté serment et remplacera le curé Roche en mars 1792. Pendant l'époque de la Terreur, il est instituteur. Durant cette période et clandestinement il a exercé son ministère et tenu les registres paroissiaux où il se qualifie de curé ou de vicaire. Sur les registres de 1796 il écrit de sa main : « *Tous ces actes et autres suivants, quoique non signés ont été faits dans des temps difficiles par moi Neuville, prêtre. A la date du 1 Février 1803, on lit : « Fin des registres de M. Neuville* ². »

B) 1792-1793

1) La nouvelle matrice des impôts

Le 16 juillet 1792, le nouveau maire, *Jean-François Joly*, ses officiers municipaux, des notables et tous les propriétaires fonciers qui le souhaitent se réunissent dans l'église pour organiser et signer le procès-verbal de la **nouvelle matrice des impôts** (matrice de rôle) établi sur le revenu de la propriété.

C'est un **acte fondateur** pour eux et pour la société puisqu'il est mis un terme à l'organisation antérieure des impôts, celle de l'Ancien régime.

Ce sont ces cultivateurs-vignerons et autres habitants permanents de la commune d'Oullins qui prennent maintenant en main l'organisation de la vie communale. Outre *Jean-François Joly*, on trouvait *Jacques Chillet* aubergiste à Oullins, *Pierre Féraud*, maçon.

Les anciens impôts (taille, dîme, capitation etc..) sont supprimés. N'existeront plus que la taxe foncière et la taxe mobilière (taxe d'habitation). Deux impôts qui existent encore aujourd'hui et qui sont la base des impôts d'une commune.

L'impôt foncier était établi selon les bénéfices qui avaient été ceux des 15 années précédentes sur les produits de la vigne (c'était les bénéfices les plus importants), de la terre (blé, froment) et des prés.

Pour la vigne on avait choisi celle des Clavelières, au Perron, que « *nous avons estimé être celle de la meilleure qualité* ».

Pour les prés : 25 bicherées de pré de la meilleure qualité que nous avons estimé être celles de la veuve de Jacques Millou, aubergiste.

Pour les céréales, cent bicherées de terre de la meilleure qualité : celle de la Sarrazine, appartenant à M. de la Bussière.

Il en découlait la somme à payer par ceux qui étaient imposables suivant la nature de la terre qu'il possédait. C'était enfin une **égalité devant l'impôt** indépendamment du propriétaire :

« *L'impôt était fixe et certain en quelques mains que chacune des dits propriétés sont ou puissent être et de quelque manière que la terre soit cultivée* ³. »

1 et 2. Fonds Frécon, *Fichier 11*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.25

3. Fonds Frécon, *Fichier 9*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.50

Le compte-rendu se terminait par ces mots :

« *Fait et clos dans l'église d'Oullins, ledit jour 16 juillet 1792, l'An 4 de la Liberté et avons signé, tous ceux de nous, officiers municipaux, notables et commissaires adjoints pour la confection de la matrice de rôle de notre communauté d'Oullins, ici assemblés et qui avons dû signer sous la présidence dudit Sieur Joly, notre maire, assisté dudit Sieur Burdet, chargé de diriger l'ouvrage.* »

Signés : Joly maire, Chautin officier municipal, François Rivière notable, Jean Dumas et Burdet commissaires, Pierre Bonnebouche, officier municipal¹. »

2) La 1^{ère} République

Depuis juin 1791, Louis XVI est sous surveillance et gardé aux Tuileries.

Les monarchies européennes s'inquiètent des idées de la Révolution française. Les prussiens tentent d'entrer en France. Au cours du mois de septembre 1792, l'assemblée législative décide alors d'élire une nouvelle Convention les 2 et 6 septembre 1792.

Les prussiens sont battus à Valmy par Kellermann le 20 septembre.

Deux jours après cette victoire, la Convention nationale à Paris abolit la monarchie et **proclame la République**. Ce sont les députés jacobins (les plus radicaux) qui remportent le plus de sièges dans la capitale mais au niveau national, ce sont les girondins qui sont majoritaires (républicains modérés et constitutionnalistes).

Le 21 janvier 1793, le roi Louis XVI est guillotiné.

A Lyon, la réaction est immédiate : c'est la guerre civile. Les Jacobins prennent la municipalité avec Chaliier, leur chef, très radical.

Les partisans des Girondins n'en veulent pas, l'arrêtent et l'exécutent.

En mai ils chassent la municipalité jacobine.

Mais à Paris, c'est l'inverse qui se produit. Les députés jacobins (Robespierre, Danton, Marat) excluent les Girondins de la Convention nationale.

A Lyon, les Girondins refusent de reconnaître cette nouvelle Convention et installent la *Commission populaire et républicaine de Salut public*. C'était une déclaration de guerre à la Convention.

2) Le siège de Lyon

En juillet 1793, les Lyonnais se préparent à défendre leur ville en construisant des redoutes (des constructions de défenses). Le peuple des campagnes paraît décidé à faire cause commune avec la municipalité.

Mais tous les cantons du département n'étaient pas en accord avec cette décision et à Saint-Genis-Laval en particulier. « *La commune était un foyer actif d'opposition aux Girondins*² » écrit A. Kleinclausz dans son ouvrage sur l'histoire de Lyon.

Le 14 juillet 1793 à Lyon, les premières troupes de la Convention Nationale arrivent sur le plateau de la Croix Rousse avec Kellermann et Dubois-Crancé à leur tête³.

Le plan de la Convention est d'investir Lyon à l'aide de quatre colonnes venant des 4 points cardinaux. Ces quatre colonnes devaient se réunir par une 1^{ère} traille placée sur le Rhône à Pierre-Bénite et une seconde au Pont de La Mulatière.

Le 8 août 1793, Dubois-Crancé et le général Kellermann prennent la direction des opérations mais c'était sans compter sur la résistance lyonnaise.

Si les troupes de la Convention étaient au nombre de 40 000 soldats, celles des Lyonnais commandées par Précý, lieutenant royaliste, ne dépassaient pas 10 000 combattants.

Les hommes de la Convention établis sur la rive gauche du Rhône tentent de passer le fleuve à Pierre-Bénite le 18 août. Les troupes lyonnaises et la garde nationale étaient disposées sur les herbages près de la Verrerie royale.

1. Fonds Frécon, *Fichier 9*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.51.

2. A. Kleinclausz, *Histoire de Lyon*. Tome 2, de 1595 à 1814, Laffitte Reprints, 1978, p.321.

3. Fonds Frécon, *Fichier 11*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p. 71-72.



Fig 3. E-D : Port de Pierre-Bénite sur la rive droite du Rhône. Le 18 Août 1793, les troupes de l'armée des Alpes tenteront de franchir le Rhône depuis la rive gauche du fleuve en vain. Les combats seront violents. En haut à gauche, château de Hauteroche. (Carte de Simon Maupin établie en 1644. Il n'y a pas encore de bac à traîlle mais des gravières).

Le colonel Précý reçut une dépêche rendant compte « *d'un engagement sérieux entre les troupes lyonnaises maîtresses à Pierre-Bénite et les armées de la Convention postées sur l'autre rive. Celles-ci croyant pouvoir jeter un pont sur le fleuve avaient tout préparé dans la nuit. Mais plusieurs coups de canon détruisirent les ouvrages commencés, dispersèrent les ouvriers et forcèrent les ennemis (ceux de la Convention) à renoncer à leur projet¹.* »

Dans la nuit du 22 Août, le bombardement de Lyon commença. Il recommença en septembre dans un acharnement désespéré. Plus de 25000 soldats de la Convention arrivèrent du Puy-de-Dôme. Plus de 17000 de Savoie. Javogues qui venait d'Auvergne plaça ses 8000 combattants à Saint-Genis-Laval. Lyon était complètement investie au sud, du seul côté qui fut resté libre jusque-là.

Une série d'ouvrages fortifiés défendaient le secteur.

Dans la nuit au 22 au 23 septembre la redoute du Pont d'Oullins fut enlevée par les troupes de la Convention. Le 23 septembre Dubois-Crancé prit la tête d'un détachement qui s'empara du pont et brûla les maisons. La même nuit un bataillon du Gard se rendit maître de la redoute des Saulaies d'Oullins. Le 1^{er} bataillon de Charente emporta la grande redoute de Sainte-Foy, puis redescendit sur La Mulatière. Le pont fut enlevé d'assaut.

Sainte-Foy-lès-Lyon prise, la défense de Lyon n'était plus possible. Le 9 octobre, les troupes pénétraient dans la ville par la porte de Saint Just.

Le 13 octobre, la Convention décrétait la destruction de la ville : « *Lyon n'est plus* ». Elle devra perdre jusqu'à son nom. Elle sera nommée dorénavant « *Commune affranchie*². »

Le 13 octobre, on change le nom d'autres communes en référence trop marquée aux noms de saints ou à la monarchie.

Saint-Genis-Laval devient *Genis-le-Patriote*.

Sainte-Foy-lès-Lyon est appelée *Bonnefoy*.

Irigny (qui fait penser à Irénée) sera *Union sur Rhône*.

1. Fonds Frécon. *Fichier 1*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.72.

2. A Kleinclausz. *Histoire de Lyon*, Tome II, de 1595 à 1814, Laffitte Reprints, Marseille, 1978, p.347.

Le calendrier républicain est voté le 23 octobre. Douze mois de trente jours divisés en décades. Plus de fêtes religieuses chômées mais un jour de repos tous les 10 jours (les décadis)

Les représailles commencent aussitôt.

Un arrêté ordonne la poursuite des suspects et prescrit dans toutes les communes la création **d'un comité de surveillance révolutionnaire**.

A Oullins, ce comité est présidé par Melchior Esnard, le patron de la Verrerie !

A l'extérieur de chaque maison un tableau doit être apposé portant le nom de tous les habitants.

Le 16 décembre 1793, est nommée à Oullins une nouvelle municipalité avec pour maire le citoyen Féraud, maçon. Il est assisté de Saunier, Vial, Guize, cultivateurs. En réponse à une demande du Comité de Salut public de la Convention nationale, les habitants d'Oullins déclarent posséder 175 fusils, 100 sabres, 2 canons et 50 piques pour armer toute la population. Quatre-vingt-cinq jeunes ont été réquisitionnés pour l'armée.

Dès le début de l'année 1793, des certificats de résidence avaient été exigés. Les bourgeois ou les nobles lyonnais devaient avoir habité leur résidence de campagne plus de 6 mois, sinon ils sont déclarés hostiles à la Convention et complices des rebelles du siège de Lyon. Beaucoup préféreront émigrer et leurs biens seront séquestrés, certains emportés comme ces 40 pièces d'argenterie dans deux maisons à Oullins, par le commissaire des guerres de l'armée des Alpes.

Les récoltes de l'automne sont organisées et séquestrées, les vendanges en particulier.

Des chevaux sont réquisitionnés : 8 à Oullins, dont celui du sieur Desvignes.

Le port de la cocarde est obligatoire sous peine d'amende.

On réquisitionne aussi les armes. Il n'y a plus ni sieur, ni noble, que des « *citoyens* ».

Une loi a été votée en septembre 1793, la « *loi du maximum* » qui plafonne le prix de trente-neuf denrées de première nécessité.

Des mesures contraignantes s'abattent sur les propriétaires de maisons de plaisance et les fermiers. Défense leur est faite de laisser incultes leurs terrains. Ils doivent ensemençer leurs terrasses sablées de plantes potagères ou de fourrages. Il faut nourrir l'armée de la Convention.

Oullins est comprise comme faisant partie des communes « *déclarées en rébellion contre la République* ». Mais le 12 janvier 1794, elle est réhabilitée : « *La commune d'Oullins n'a pas pris les armes contre les rebelles lyonnais, n'a pas trempé dans leur conspiration. Elle est réintégrée dans tous ces droits*¹. »

C) 1794-1800

1) La Terreur

Entretemps c'est **la Terreur** qui s'installe à Lyon sous les ordres de Fouché et Collot d'Herbois : ils font canonner, fusiller et guillotiner. La répression fera près de 2000 victimes.

A Pierre-Bénite, le sieur Allier, propriétaire du château de Haute-Roche sera guillotiné avec son fils.

Le sieur Terrasse, seigneur d'Yvours et propriétaire du château du même nom sera dénoncé et guillotiné.

Les recteurs de l'Hôpital de la Charité qui s'occupaient de gérer le domaine du Perron démissionnent en bloc. La moitié d'entre eux seront guillotins.

Jean Boucharlat, frère du 1^{er} maire d'Oullins, Jacques Boucharlat, qui était prêtre, aumônier des Sœurs de la Visitation à Lyon, fut lui aussi guillotiné le 12 janvier 1794 comme prêtre « contre-révolutionnaire ». Il avait 71 ans.

Trois jours plus tard, Melchior Esnard démissionne du Comité révolutionnaire dont il était le président. La mort de Jean Boucharlat, prêtre né à Oullins, qu'il connaissait peut-être en a-t-elle été la raison ?

Le 28 janvier 1794, un rapport administratif constatait qu'environ 300 victimes des affrontements au cours du siège de Lyon sur le secteur d'Oullins entre troupes lyonnaises et celles de la Convention avaient été inhumées.

Décompte pour Oullins-Pierre-Bénite :

« *A Oullins : deux muscadins (rebelles) inhumés régulièrement au cimetière, huit muscadins épars et négligemment recouverts sur différents points du territoire.*

Ile de Pierre-Bénite : 130 à 140 rebelles jetés dans le fleuve, les uns laissés sur le gravier sans sépulture et infestant l'air ; les autres inhumés négligemment et sujets à être sans cesse découverts par les crues d'eau.

*Les cadavres laissés sans sépulture ont été portés dans des fosses creusées à la profondeur de sept pieds*². »

1. René Laplace, *L'histoire d'Oullins*, Editions l'Hermès, Lyon, 1977, p. 81.

2. Fonds Frécon, *Fichier 1*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.31

En cette année 1794, les idées révolutionnaires s'imposent :

- On réorganise les tribunaux :

Le Tribunal du district de la campagne de *Commune affranchie* est réorganisé. *Ce tribunal, qui n'était composé que d'hommes de loi, l'est actuellement de bons Sans-culottes ; ils veulent écarter tous ces ci-devant qui, par la tournure qu'ils donnent aux affaires les déguisaient au point de méconnaître la vérité¹.* »

- La religion est vivement critiquée. Les objets du culte enlevés :

« *Les sans-culottes vous requièrent de faire parvenir à l'administration, dans le délai de six jours, toute l'argenterie des églises, tous les fers, cuivres, étains, plombs et cloches que vous ne leur auriez pas fait passer, si vous voulez éviter les peines portées contre les citoyens réfractaires aux lois².* »

Le 21 février 1794. « *Citoyens et frères. Jusques à quand cèderez-vous aux principes mensongers de ces hommes qu'on appelait prêtres ? J'ai appris que dans plusieurs communes de ce district, des citoyens restaient dans l'oisiveté les jours qu'on appelait autrefois dimanches. Citoyens vous n'avez plus de fêtes de religion à célébrer. Vous ne devez plus célébrer que les fêtes nationales. Salut et Fraternité. Vive la République. Signé Berlié. Agent national³.* »

Le 5 Avril 1794, fin des comités révolutionnaires dans chaque commune. Ne subsistent que ceux des chefs-lieux de cantons. Le 16 mai 1794, les Sans-culottes de Genis-le-Patriote envoient une lettre à l'administrateur de la Maison de Secours pour que soit respectée la dédite du bail des grangers du Domaine du Perron. Le tutoiement est de rigueur. (Voir fig.4).

Genis-le-Patriote, le 16 mai de l'an 2
de l'ère Républicaine

Les Sans-culottes composant l'administration
du District de la Campagne de Commune affranchie,

Au Citoyen Rouher, administrateur de la
Maison de Secours et des Orphelins de
Commune affranchie.

L'administration te fait part, Citoyen, de son arrêté d'aujourd'hui, concernant la réclamation des trois Grangers du Domaine du Perron; par lequel il est dit que la dédite de trois ans, jusqu'à expiration du Bail, demandée par les Citoyens Grangers, aura sa pleine et entière exécution.

Salut et fraternité.
Vive la République

Senvin
au lieu
Berlié
admis

Fig 4. Le 16 mai 1794, adresse des Sans-culottes du District de la Campagne de Commune affranchie de Genis-le-Patriote à l'administrateur de la Maison de Secours et des Orphelins de Commune affranchie qui gère le Domaine du Perron.

2) Une nouvelle municipalité après la chute de Robespierre

Après la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794, la municipalité d'Oullins est dissoute et remplacée par une nouvelle dont le nouveau maire est **Thomas Desvignes** qui sera élu le 17 octobre 1794.

Il est propriétaire de Beaupréau, cette belle maison rue Francisque Jomard à Oullins. Il se dit citoyen-cultivateur sur les registres d'état civil alors qu'avant la Révolution, il était prévôt des ajusteurs de la monnaie et son père tireur d'or. Il habitait rue du Plat à Lyon.

Les conseillers sont Jean François Joly, Jean Dumas, cultivateurs-vignerons, Pierre Gonnard, marchand, tous trois de Pierre-Bénite, Michel Chautin, épicier. Les notables : Jacques Vial, Pierre Bonnebouche Jean Coindre, aubergiste et Esnard, patron de la Verrerie. Les trois derniers de Pierre-Bénite.

On retrouve là, des noms de la 1^{ère} municipalité de 1790.

Le 21 janvier 1795, on célébra la mort du Roi (21 janvier 1793). La municipalité se rendit au Temple de la Raison (l'église) où le peuple avait été convié. On lut le procès-verbal de la séance de la Convention et tous s'écrièrent :

« *Vive la République. Mort aux tyrans* ».

Les assistants prêtèrent serment :

« *Vivre libre ou mourir*¹ »

On sent un climat de suspicion parcourir les communes.

C'est le temps des dénonciations et la condamnation d'infractions réelles ou colportées.

Le 1^{er} Février 1795, un des citoyens du comité révolutionnaire du canton est averti qu'on disait des messes chez le citoyen Milou au Perron. Il écrit dans son rapport qu'il s'est rendu sur place mais n'a trouvé « *ni prêtre, ni aucun vestige où l'on peut supposer qu'il s'y fut dit une messe.* » Mais comme certains traitent le Comité de négligent « *à poursuivre les rassemblements prohibés,* » et puisque l'on connaît ceux qui ont transmis les faits, ils seront convoqués devant le Comité « *afin d'y faire part des renseignements qu'ils pourraient avoir.* »

D'autres faits témoignent de la peur qui règne mais on voit aussi des actes qui transgressent les injonctions des comités révolutionnaires.

- Le 10 février 1795, un vent violent renversa l'arbre de la Liberté qui se trouvait dans la Grande Rue d'Oullins devant l'auberge des nommés Bertholat. Cet aubergiste, tremblant de fièvre républicaine alla à la maison commune témoigner en patois que c'était le vent qui l'avait fait tomber.
- Six jours après, une croix qui avait été abattue fut relevée par des inconnus dans une vigne du Perron :

Aussi, trois membres du Comité révolutionnaire parmi lesquels le nommé *Scharffenstein* (probablement un alsacien, ouvrier à la Verrerie royale) se transportent sur les lieux et trouvent le fils du propriétaire, Jacques Phily, qui déclare avoir vu à son arrivée, la croix dressée. Cette croix est enlevée et déposée à la maison commune².

Le 27 février 1795, ce même *Scharffenstein* est nommé secrétaire du Comité révolutionnaire du canton qui prendra fin le 19 mars. Résultat : le 22 Avril 1795 tous les hommes sont désarmés.

On assiste à des **représailles** contre ceux qui ont participé à la Terreur. C'est la **Terreur blanche**.

Le 8 mai 1795, la municipalité est avisée qu'on vient de tuer deux hommes au bas du pont d'Oullins. Elle trouve deux hommes étendus morts ayant chacun un billet piqué avec une épingle à leur culotte sur lequel est écrit :

« *Pierre Cotton, officier municipal de Neuville, assassin des Lyonnais, sur l'autre François Lance, maire de Neuville, assassin des Lyonnais*³. »

Plus tard, le 6 novembre 1795, c'est la mort de *George Scharffenstein*, sauvagement assassiné dans sa maison du Perron. Crime amplement détaillé dans le procès-verbal inscrit sur les registres d'état civil. Son ancienne fonction de président du Comité révolutionnaire du canton a dû lui apporter beaucoup d'inimités..

Les comités révolutionnaires des communes sont abrogés **car la Constitution de l'An III** (le 22 Août 1795) a **supprimé les municipalités des communes de moins de 5000 habitants**. Et Oullins ne fut plus représentée à la municipalité du canton de Saint-Genis-Laval que par un officier municipal et un adjoint⁴.

Trouver des officiers municipaux et adjoints ne fut pas chose aisée. Beaucoup refusèrent la fonction. Le canton est vaste et loin des préoccupations de chaque commune.

1. Fonds Frécon, *Fichier 18*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.77.
2. René Laplace, *l'Histoire d'Oullins*, Editions L'Hermès, Lyon, 1977, p.83
3. Fonds Frécon, *Fichier 10*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.94.
4. Fonds Frécon, *Fichier 10*, Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite, p.64.

3) Du Directoire au Consulat

Le 26 octobre 1795, la **Convention** laisse la place au **Directoire**.

Le 3 juillet 1796, la municipalité cantonale s'opposa à la vente des églises des sept communes du canton, ces édifices étant les seuls dont les communes pouvaient disposer pour les assemblées communales ou les exercices du culte qui ne peuvent pas toutefois être célébrés le jour des décadis¹.

Jusqu'en 1800, c'est une période **de désordre qui s'installe**, avec de l'insécurité, une dette publique qui explose. Pour la rembourser, on créé un nouvel impôt sur les portes et les fenêtres (fig. 5 : l'avis d'imposition de Mme Vve Rozet, mon aieule à Irigny).

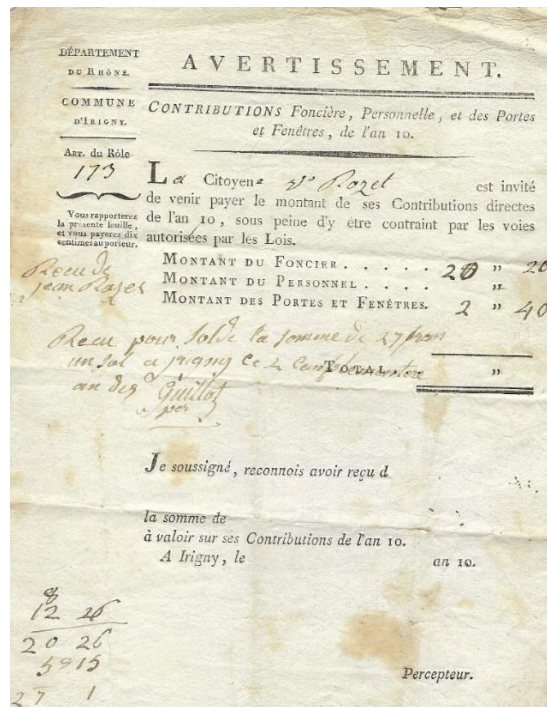


Fig 5. Avis d'imposition de Mme Vve Rozet à Irigny, pour l'année 1802 (An 10 de la République).

Pour pallier aux défections de jeunes gens qui ne répondent pas à leur appel dans l'armée, la 1^{ère} conscription est instituée en août 1799. Une liste de 24 jeunes gens nés à Oullins et ayant eu 20 ans avant le 23 septembre 1799 fut établie.

Le 13 octobre 1799, Napoléon de retour d'Egypte, auréolé de ses victoires militaires, passe par Lyon où il est acclamé. Le 9 novembre 1799, c'est le **coup d'Etat du 18 Brumaire** et l'avènement du **Consulat**. Napoléon est 1^{er} Consul. Le pays l'approuve par un plébiscite en janvier 1800.

Comme l'écrit A. Kleinclausz dans son *Histoire de Lyon* : « La majorité des citoyens est fatiguée du désordre, des luttes stériles, des factions politiques et religieuses. Paysans, négociants, propriétaires, artisans, tous sont avides d'un retour à la vie normale et accepte volontiers un gouvernement autoritaire qui, tout en conservant le régime social issu de la Révolution, rendra au pays la tranquillité compromise par dix ans de guerre et de bouleversements². »

1. René LAPLACE, *l'Histoire d'Oullins, des origines à 1900*, Editions L'Hermès, Lyon, 1977, p.84.

2.A. Kleinclausz, *Histoire de Lyon de 1595 à 1814*, Tome II, Laffitte Reprints, Marseille, 1978, p.388.

CONCLUSION

Quelques jours après le coup d'Etat du 18 Brumaire, le 22 novembre 1799 a lieu un mariage dans le *Temple décadaire* d'Oullins.

Celui de Jacques Boucharlat et de Jeanne Chautin. Il porte les mêmes nom et prénom que son cousin Jacques Boucharlat qui fut le 1^{er} maire d'Oullins en janvier 1790. Il est cultivateur et habite aussi le quartier du Perron. Il est le fils de Claude Boucharlat mort le 15 juillet 1791 et dont on a évoqué le décès plus haut.

Quatre témoins sont présents à son mariage dont deux étaient déjà là pour le décès de son père : Jérôme Phily et Pierre Saunier. Sa future épouse a comme témoins son oncle Jean Baptiste Chautin, boucher et **Jean-Louis Milou**, boulanger. **Ce dernier sera le nouveau maire d'Oullins** nommé en 1800 par le Préfet car la loi du 28 Pluviôse An VIII (17 février 1800) a supprimé les municipalités de canton et a rendu à Oullins son conseil municipal. Jean Louis Milou sera maire jusqu'en 1807.

Ce mariage peut se voir comme un évènement symbolique qui marque les retrouvailles avec une façon de vivre, de s'unir, de continuer à animer une communauté qui a traversé dix ans de bouleversements et de désordres.

On peut dire que ce sont ces personnes qui, traversant et vivant cette période troublée de l'histoire de notre pays, ont d'une certaine façon, maintenu la vie de cette communauté villageoise d'Oullins et son équilibre, retrouvant au bout de dix ans un certain esprit de concorde.

En 1789, Pierre Gonnard marchand et Jean-François Joly vigneron, portèrent les cahiers de doléances à l'Assemblée du 14 mars 1789.

Dix ans plus tard, en 1799, ce sont à nouveau les membres de ces catégories sociales (cultivateurs, artisans, commerçants,) qui vont animer la communauté villageoise permanente.

Les ecclésiastiques, les nobles et certains bourgeois lyonnais ne possèdent plus de maisons de plaisance sur la commune. Ils sont remplacés par des hommes de loi, des négociants, les responsables des nouvelles divisions administratives du département et de la ville de Lyon, des rentiers propriétaires d'immeubles de rapport qui vont acquérir les biens des nobles qui ont émigré ou qui ont subi les condamnations à mort de 1794...Même si certains cultivateurs achèteront eux aussi des terres d'anciennes propriétés bourgeoises.

Le château de Haute Roche à Pierre-Bénite est acquis par un membre du Conseil municipal de Lyon.

Le domaine du Perron devient propriété des HCL créés en 1802.

Les bâtiments de la Dîme de la Justice du Perron est divisée en lots à des fermiers.

La verrerie royale fermera en 1810.

Mais la vie de cette communauté villageoise continuera autour de la vigne, des produits de la terre ou des moulins, du commerce sur le Rhône et d'une industrie naissante : celle liée aux chemins de fer.

Car très vite la 1^{ère} ligne de chemin de fer passera au bord du fleuve (1832) vers La Mulatière, les Saulaies d'Oullins et de Pierre-Bénite. Elle sera le prélude à une augmentation de la population et l'arrivée de gens d'autres départements (Ain, Ardèche, Loire) venus sur ces bords du Rhône chercher du travail...

Marie-Noëlle Gougeon

Journaliste, auteure

Membre de plusieurs sociétés historiques

Bibliographie

A.Kleinclausz, *Histoire de Lyon, Tome II, de 1595 à 1814*, Lafitte Reprints, Marseille, 1978, 440 p.

René Laplace *l'Histoire d'Oullins des origines à 1900*, Editions l'Hermès, Lyon, 1977, 97 p.

André Latreille (sous la direction de) *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Privat, Editeur, 1975, 511p.

Louis Pitiot *Pierre-Bénite sur Rhône*. Association Pierre-Bénite et son histoire, 1979, 240 p.

Robert Schimillum *Souvenirs d'Oullins*, Association Pierre-Bénite et son histoire, 1988, 1099 p.

Fonds Frécon, 21 fichiers écrits par Ferdinand Frécon sur l'histoire d'Oullins-Pierre-Bénite consultables aux Archives municipales d'Oullins-Pierre-Bénite. 2300 p.

Crédit photos.

Fig 1. *La Paroisse d'Oullins*, dessin d'après la matrice de 1788 tiré du livre de Louis Pitiot.

Fig 2. *Maison de Jean-François Joly* à Pierre-Bénite, photo de Marie-Noëlle Gougeon, 2019.

Fig 3. *Les bords du Rhône*. Carte de Simon Maupin réalisée en 1644. Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon. 44J 336-341.

Fig 4. *Adresse des Sans-culottes du Comité révolutionnaire de Genis-le-Patriote*, Photo tirée du livre de Georges Despierres *Histoire d'un hôpital, du vieux château du Perron à l'hôpital Jules-Courmont*, 1979, 91 p.

Fig 5 *Avis d'imposition de l'An 10 de Mme veuve Rozet, d'Irigny*. Archives familiales de Marie-Noëlle Gougeon.